



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) PÔLE METROPOLITAIN DU BOURGET

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013/2636 en date du 10 octobre 2013, il sera procédé

du lundi 28 octobre au mercredi 27 novembre 2013 inclus

à une enquête publique préalable à la signature du Contrat de développement territorial du pôle métropolitain du Bourget.

Par décision du tribunal administratif de MONTREUIL en date du 2 septembre 2013, Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, M. Jacky HAZAN, géomètre expert en retraite et Mme Martine BAUCAIRE, urbaniste en retraite, membres titulaires de la commission et Madame Martine LAGAIN, professeur agrégée en retraite, membre suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

DUGNY :

Hôtel de ville - 1, rue de la Résistance
93440 DUGNY

- **Lundi 28 octobre de 13h30 à 16h30**
- **Mardi 12 novembre de 16h30 à 19h30**
- **Mercredi 27 novembre de 9h30 à 12h30**

BONNEUIL-EN-FRANCE :

Hôtel de ville - 15, rue de Gonesse
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

- **Lundi 28 octobre de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 13 novembre de 15h30 à 18h30**
- **Mercredi 27 novembre de 14h00 à 17h00**

DRANCY :

Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville
93700 DRANCY

- **Mardi 29 octobre de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 23 novembre de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 26 novembre de 14h00 à 17h00**

LA COURNEUVE :

Centre administratif - Service d'urbanisme -
85, avenue de la République
93120 LA COURNEUVE

- **Lundi 28 octobre de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 16 novembre de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00**

LE BOURGET :

Hôtel de ville - 65, avenue de la Division Leclerc
93350 LE BOURGET

- **Lundi 28 octobre de 8h30 à 11h30**
- **Mardi 05 novembre de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 23 novembre de 8h30 à 11h30**

LE BLANC-MESNIL :

Hôtel de ville - Place Gabriel Péri
93150 LE BLANC-MESNIL

- **Mardi 29 octobre de 14h00 à 17h00**
- **Jedi 21 novembre de 16h00 à 19h00**
- **Mercredi 27 novembre de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et des registres cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture habituelles de ces mêmes lieux.

Afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler ses observations, ce dossier sera tenu à sa disposition au minimum aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bâtiments désignés comme lieux d'enquête. En outre, il sera mis en ligne sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (www.seine-saint-denis.gouv.fr) et du Val d'Oise (www.val-doise.gouv.fr), sans que, pour autant, les observations du public ne puissent être recueillies par ces médias ni être prises en compte par la commission d'enquête.

Tout courrier devra être adressé à l'attention du président de la commission d'enquête CDT du Pôle métropolitain du Bourget à l'adresse rappelée ci-dessous :

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Direction du développement durable et des collectivités locales
Bureau du développement économique local, des affaires interministérielles et du Grand Paris
1, esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY CEDEX

Des réunions publiques, au cours desquelles tous les élus concernés par le Contrat de développement territorial présenteront collégalement au public le projet pour ensuite répondre aux questions des participants, seront organisées aux lieux, dates et horaires suivants :

LE BOURGET :

Hôtel de ville - 65, avenue de la Division Leclerc
93350 LE BOURGET

- **Mardi 12 novembre de 19h00 à 21h00**

LE BLANC-MESNIL :

Hôtel de ville - Salle de réception - Place Gabriel Péri
93150 LE BLANC-MESNIL

- **Jedi 7 novembre de 18h30 à 20h30**

DRANCY :

Hôtel de ville - Espace culturel du Parc - Place de l'Hôtel de ville
93700 DRANCY

- **Lundi 4 novembre de 20h00 à 22h00**

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pendant un an au siège de la préfecture de Seine-Saint-Denis et dans chacune des mairies concernées par l'enquête.

En outre, la communication du rapport et des conclusions d'enquête publique pourra être obtenues dans les conditions prévues par l'article 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

Le projet de contrat de développement territorial pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis et des observations formulées par le public. Il sera adopté par le comité de pilotage institué par l'arrêté n° 2013150-0001 du 30 mai 2013 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, modifiant l'arrêté n° 201209-0001 du 18 avril 2012 portant création de comités de pilotage relatifs au Contrat de développement territorial « PÔLE METROPOLITAIN DU BOURGET », dans un délai de trois mois suivant la transmission du rapport et des conclusions de la commission d'enquête. Il sera ensuite signé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, par le conseil général du Val d'Oise et par les maires et présidents des communautés d'agglomérations concernées.

